

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/18

Séance du 5 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 18 avril 2025	Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, MATHUS Véronique, BOUCLIER Florence, LAROCHE Daniel, BUSSEUIL Georges, MUNCH Armelle, MATHIEUX Marc, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain.
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 15	
Nombre de suffrages exprimés : 16	
Votes Pour : 16	Procurations : MARTINOT Noémie <i>a donné pouvoir à LABONNE NOLLET Laurie</i>
Vote Contre : 0	Absents/excusés : Karim BENCADI, CLEMENT Pascal, DELANGLE Sylvie
Abstentions : 0	
	Le secrétariat a été assuré par : Patrick BERDAGUE

Objet : Requalification des espaces publics du secteur de la Place de Lattre de Tassigny – Amélioration du cadre de vie, désimperméabilisation et végétalisation
Demande de subvention à la Région Bourgogne Franche Comté au titre du Contrat C2R (Centralités Rurales en Région)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'aménagement de l'espace public objet de la présente délibération, conventionné « Petites Villes de Demain », peut bénéficier d'une subvention de la Région dans le cadre du programme Centralité Rurale en Région (C2R).

Ce projet montre la réelle volonté des élus de concevoir des espaces attractifs, sécuritaires et innovants, tout en intégrant les problématiques actuelles environnementales, notamment en maîtrisant les ambiances climatiques sur le centre-bourg.

Les objectifs principaux de cet aménagement reposent sur :

- la requalification qualitative de l'entrée de ville (axe Charolles),
- la désimperméabilisation des surfaces, tout en gérant les eaux pluviales du projet en intégrant des noues, des matériaux perméables,...
- le développement des transitions urbaines, notamment pour les modes doux, entre le pôle économique situé à l'Ouest et le centre-bourg,
- le paysagement, de manière plus importante des espaces publics, en favorisant la biodiversité (plantation de végétation, ajout d'espaces verts....),
- la mise en valeur les éléments architecturaux et de patrimoine existants : le Château, l'ancien moulin (propriété privée), le belvédère,...

*Le montant de l'opération s'élève à 990 045.46€ HT, soit 1 188 054.55 € TTC et se décompose comme suit :

D2025/64

CL



Nature de la prestation	Montant HT	Montant TTC
lot 1 : terrassement - VRD - maçonnerie	654 975,81 €	785 970,97 €
lot 2: Espaces verts	107 297,15 €	128 756,58 €
lot 3: Revêtement perméable	45 972,50 €	55 167,00 €
	808 245,46 €	969 894,55 €

MONTANT DE LA MO: OXYRIA

Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	sommes déjà réglées en HT	montant HT restant
174 400,00	34 880,00 €	209 280,00 €	46 680,01	127 719,99

	Montant HT	Montant TTC
relevés topo, diagnostics amiante et HAP	7 400,00 €	8 880,00 €

MONTANT HT DE L'OPERATION	990 045,46 €	1 188 054,55 €
MONTANT HT SUBVENTIONNABLE	815 645,46 €	978 774,55 €

*Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	317 112 €	32,03%
Région	C2R	371 162,00 €	37,49%
Conseil Départemental 71	Appel à projets 2023	50 000 €	5,05%
Conseil Départemental 71	Appel à projets 2024	53 763 €	5,43%
Total financements sollicités		792 037 €	80,00%
Auto-financement			
Fonds propres		198 008,90 €	20,00%
MONTANT HT DE L'OPERATION	990 045,46 €	1 188 054,55€	
MONTANT HT SUBVENTIONNABLE	815 646,00 €	978 775,20 €	
MONTANT DE SUBVENTION MAXI	792 036,37 €		

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Etudes préalables	juillet 2022
AVP	début janvier 2023
Validation de l'AVPD par délibération	29 janvier 2024
Etablissement du dossier de consultation des entreprises	février 2025
Marché public	du 4 mars au 10 avril 2025
Analyse des offres - Négociations	Avril 2025
Validation des marchés publics par délibération	5 mai 2025
Notification aux entreprises retenues	juin 2025
Préparation des travaux	juillet 2025
Démarrage des travaux	septembre 2025
Réception des travaux	juillet 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 990 045,46 € HT, soit 1 188 054,55 € TTC.
- **VALIDE** le plan de financement exposé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Région dans le cadre du programme de Centralité Rurale en Région (C2R) à hauteur de **371 162€** pour son opération d'aménagement de l'espace public, conventionné « Petites Villes de Demain ».

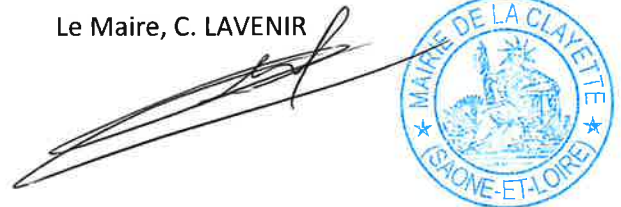
Acte télétransmis au contrôle de légalité le

.....5/5/2025.....

Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le



ID : 071-217101336-20250505-D2025_18-DE